



Le PLUi Albanais Savoyard applicable

Retrouvez toutes les informations et les documents du PLUi Albanais sur cette page.

Publié le 02 novembre 2023

Dernière modification le 11 février 2025

Que dit notre PLUi Albanais Savoyard ?

Approuvé par le Conseil communautaire en novembre 2018, son périmètre comprend 3 communes (Entrelacs, La Biolle et Saint-Ours). Le PLUi Albanais Savoyard a pour ambition générale **d'engager un développement accru et qualitatif en tenant compte du positionnement attractif du territoire**. Plusieurs orientations s'inscrivent dans cet objectif :

- › Renforcer la production de logements, en favorisant la mixité sociale et générationnelle.
- › Maîtriser la consommation foncière en s'adaptant aux besoins de développement et à la réceptivité des secteurs.
- › Organiser l'armature territoriale et le fonctionnement urbain de façon équilibrée entre les polarités.
- › Poursuivre le renforcement de l'offre en équipements, services et loisirs.
- › Soutenir l'attractivité économique et développer l'emploi.
- › Enrichir la qualité du cadre de vie.
- › Considérer le patrimoine naturel comme le socle de l'identité du territoire.
- › Réduire l'empreinte du développement sur l'environnement.

Dernière modification en vigueur du PLUi Albanais Savoyard (novembre 2024)

Une seconde modification du PLUi a été approuvée en novembre 2024. Elle ne remet pas en cause ces objectifs, mais ajuste le document aux évolutions du territoire. C'est cette version qui est aujourd'hui en vigueur.

Les documents présents en téléchargement dans cette rubrique prennent en compte ces évolutions. Ce sont les documents opposables à ce jour et ce depuis le 21 novembre 2024.

Rapports et additifs



<https://grand-lac.fr/au-quotidien/amenagement-et-developpement-du-territoire/urbanisme/le-plui-de-lalbanais-savoyard/le-plui-albanais-savoyard-applicable?>

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)



Orientations d'Aménagement et de Programmation



Les règlements



Les règlements graphiques



Les annexes



Actes administratifs



ALLER PLUS LOIN



SUR LE SITE

<https://grand-lac.fr/au-quotidien/amenagement-et-developpement-du-territoire/urbanisme/le-plui-de-lalbanais-savoyard/le-plui-albanais-savoyard-applicable?>

> Les procédures du PLOI Albanais
Savoyard approuvées

> Le PLUi Grand Lac (ex-Calb)



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.